

## UAM10H - Expérience professionnelle

### Présentation

### Programme

### Contenu

La prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'obtention de la licence permet de vérifier que le candidat possède les compétences visées par le référentiel métier du parcours. Par la restitution d'une ou plusieurs expériences réalisées lors de mises en situation, le candidat devra montrer la technicité, l'autonomie et le niveau de responsabilité avec laquelle il a réalisé les missions confiées. Il sera en mesure de présenter le contexte économique, sectoriel et concurrentiel de l'entreprise ou de l'entité, ainsi que sa structure organisationnelle. Il devra analyser sa ou ses situations de travail, rendre compte des méthodes et outils mis en œuvre, mettre en évidence les difficultés particulières rencontrées et les compétences mobilisées.

La restitution des expériences et mises en situation devra démontrer la capacité de prise de recul, d'analyse critique et de préconisation attendus d'un candidat à la délivrance des 180 ECTS exigés à l'issue du parcours de licence

La restitution de ces expériences, ou le rapport de mission si un stage a été réalisé, seront formalisés dans un rapport au format normalisé.

Ce rapport sera soumis à l'évaluation du référent de la licence, dans la perspective de la validation de l'UA d'expérience professionnelle.

Mis à jour le 01-09-2023



**Code : UAM10H**

Unité d'activité de type  
expérience ou stage

10 crédits

**Responsabilité nationale :**  
EPN16 - Innovation / 1